

DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
Canton de VILLERUPT
Arrondissement de BRIEY
Commune d'ERROUVILLE

Arrêté municipal de circulation :
RENOUVELLEMENT DE BRANCHEMENTS
AEP / TAMPONS / BOUCHES A CLÉ
RUE DU CHATEAU

Le maire de la commune d'ERROUVILLE

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la route,

Vu la demande d'arrêté de circulation de la Société SADE Antenne de Longwy - ZI de Tiercelet - 54190 TIERCELET en date du 02/06/2026 pour le compte du Syndicat des eaux Fensch Lorraine de Fontoy.

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Considérant les travaux électriques qui auront lieu entre le 8 juin 2026 et le 9 juillet 2026 de 8h00 à 17h00 sur la voie rue du Château.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

Considérant l'intérêt général,

ARRETE:

Article 1. La circulation des véhicules sera restreinte sur la voies suivante :
rue du Château du 8 juin 2026 au 9 juillet 2026.

Article 2. Pendant cette période, la circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné par demi-chaussée par panneaux, sera mis en place par la Société SADE Antenne de Longwy de TIERCELET réalisant les travaux.

Article 3. Pendant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit du n° 1 au n° 20 rue du Château des deux côtés de la voie.

Article 4. Le Commissaire de Police de VILLERUPT sera chargé de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire

Fait à ERROUVILLE, le 2 juin 2026

Le Maire

Gino SOLLEVANTI

